



POUR QUELS DIPLÔMES ?

Tous les diplômes de l'Université de Nîmes, hors DU (diplôme d'université) selon un calendrier établi : [consulter la page dédiée.](#)

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE

→ Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...
Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre candidature (livret 1)** auprès du certificateur

Notification de recevabilité de la demande avec proposition éventuellement de module de formation

2 CONTRACTUALISER FINANCIER

Signature de votre convention d'accompagnement VAE

Recherche de financement avec le certificateur

Possibilité de débiter votre accompagnement (facultatif)

3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier retraçant les acquis de votre expérience et de vos compétences professionnelles (Livret 2)***

Dépôt de celui-ci auprès du certificateur

4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou Mise en situation professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

**CEP : Conseil en Évolution Professionnelle*

*** Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).*

**** Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).*

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

La demande de recevabilité

- **Téléchargez le livret 1 à partir du 1^{er} octobre** et retournez-le par courrier, signé et accompagné de toutes les pièces demandées, ainsi que d'un virement de **100 €** à l'ordre de :
Monsieur le Régisseur de l'Université de Nîmes ,
UNIFOP, Université de Nîmes, rue du Docteur Georges Salan,
CS 13019, 30021 Nîmes Cedex 1
- Vous constituez le **dossier de faisabilité** que vous remet le pôle VAE. Un avis de faisabilité (obligatoire) vous est transmis.
- Si le dossier est complet, un **accusé de réception** mentionnant la date de dépôt est envoyé (délai de 2 mois maximum à compter de cette date pour obtenir une réponse).
- En cas de refus de la demande de recevabilité, une notification motivée par la commission pédagogique vous est adressée.
- Si accord de la commission pédagogique de la demande de recevabilité, un certificat de recevabilité est envoyé par l'UNIFOP, accompagné du formulaire d'accompagnement à la VAE (facultatif).
- Vous devez indiquer si vous souhaitez être accompagné ou non, par retour du formulaire dûment complété et signé.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

Si votre livret 1 est recevable, vous **constituez votre livret 2**.

Pour la rédaction de ce dossier, **vous pouvez vous faire accompagner par l'Université de Nîmes**.

Facultatif, cet accompagnement est conseillé afin de présenter un dossier répondant à la méthodologie de la VAE et faire un choix pertinent des expériences présentées.

POUR QUEL COÛT ?

Le coût de la procédure est voté chaque année par le Conseil Universitaire en fonction des diplômes visés.

- **Etude de la recevabilité : 100 €**
- **VAE sans accompagnement (jury seul) : 350 €**
- **Avec accompagnement pour la phase 2 (livret 2) 12 heures, en présentiel et/ou à distance, éligible au CPF**
A réception du formulaire, l'UNIFOP vous adresse un contrat d'accompagnement à la VAE, un devis, une fiche de suivi, un calendrier prévisionnel établi en fonction des disponibilités.
 - Licence : **1 500 €**
 - Licence professionnelle Métiers de l'optique : **1 700 €**
 - Master : **1 800 €**
- Les candidats à la VAE doivent s'acquitter des **droits de scolarité** fixés par arrêté chaque année, en plus des coûts de jury seul ou de l'accompagnement.
Pour 2023 : **170 €** pour une licence, **243 €** pour un master.

QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

- **Le livret 2**
C'est un dossier composé de la fiche RNCP du diplôme visé, de l'aide méthodologique à sa rédaction, du contrat d'accompagnement signé, d'une fiche de suivi détaillée.
- **Le jury**
Suite à la remise du dossier, une convocation vous est adressée a minima 15 jours avant de présenter oralement votre dossier devant un jury.
- **La soutenance**
 - Le jury échange avec vous pendant 1 heure, selon un principe « présentation-questions-réponses » afin d'obtenir les informations et éclaircissements nécessaires pour la délibération, tester vos compétences.
 - La soutenance n'est pas publique.
- **La délibération**
 - Le jury propose d'attribuer en totalité ou en partie le diplôme ou de ne rien attribuer.
 - Il définit la nature des acquis et ceux devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans le cas d'une validation partielle et la manière de les acquérir.
 - Un procès-verbal de jury est alors signé par tous les membres désignés présents et/ou représentés.
- **La restitution de la décision**
 - Le jury rend sa décision directement à la suite des délibérations.
 - En cas de validation totale, le diplôme est délivré avec les mêmes mentions que celles attribuées à l'issue de la formation.
 - La délivrance de l'attestation et du diplôme suit la même procédure que pour le diplôme en formation initiale.

UNIFOP - Université de Nîmes
rue du Dr Georges Salan
CS 13019 - 30021 Nîmes cedex 1
Téléphone : 04 66 70 74 80
Courriel : unifop@unimes.fr

SUR INTERNET



- le site de l'Université de Nîmes
- le site du répertoire national des certifications professionnelles recense les certifications accessibles par la VAE. Une recherche par domaine ou par mots-clés permet d'accéder aux certifications correspondantes
- Le portail officiel de la VAE

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70